



# JORF

## TEXTES PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Nom de la base de données

JORF

### Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « Le Journal officiel de la République française »

### Contenu

**Depuis 1990** : le fonds documentaire des documents publiés dans l'édition « Lois et décrets » du Journal officiel ; celui-ci est constitué :

- des lois, ordonnances, décrets, arrêtés,
- des décisions émanant d'institutions ou de juridictions qui doivent être publiées au Journal officiel (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Autorité de régulation des télécommunications ...),
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 : des avis et communications (avis aux importateurs, exportateurs, avis de concours et de vacance d'emplois),
- depuis janvier 2016 : des informations publiées au Journal officiel n'ayant pas de portée juridique (informations parlementaires, informations relatives au Conseil économique et social, informations diverses).

**Ne sont pas mis à disposition**, pour le respect de la vie privée et dans un but de protection des données personnelles, certaines mesures nominatives sensibles :

- les décrets portant naturalisation, réintégration, mention d'enfant mineur bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par les parents et francisation de noms et de prénoms,
- les décrets portant changement de nom,
- les arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière.

**Avant 1990** : les références des textes recensés dans le fichier du service de documentation du Secrétariat général du Gouvernement (ancien fichier LEX).

### Nature des informations

**Depuis 1990** : texte intégral (hors format image) enrichi de mots-clés pour les lois, ordonnances et décrets.

**Avant 1990** : références assorties de mots-clés et résumés.

### Périodicité de la mise à jour

Quotidienne en fonction des dates de parution du Journal officiel (6 éditions par semaine).

La mise à disposition se fait en deux temps :

- Dans un premier temps, mise à disposition du contenu du JO quotidien tel que publié dans l'édition « Lois et décrets » ;
- Ultérieurement, le même JO avec les enrichissements (mots-clés) apportés par le service de documentation du SGG. pour les lois, ordonnances et décrets

### Accès aux données

Les données et la documentation associée sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

### Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](https://www.legifrance.gouv.fr/contenus/conditions-reutilisation).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA) ;
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

### Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

### Stocks

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.

### Contact

Direction de l'information légale et administrative

Cellule Administration des Données

26, rue Desaix - 75727 Paris Cedex 15

[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site

<https://www.data.gouv.fr> et dans le répertoire des informations publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>